

Mode d'emploi pour montage et démontage du château

1. Installation

- Installez la bâche sur un espace plane dépourvu de tout objet tranchant, cailloux ou bouts de bois, déjections canine
- Posez le château sur un bord de la bâche de sorte à ce qu'il se déroule vers le côté opposé de la bâche.
- Déroulez le château.
- Fermez les tirettes de côtés.
- Raccordez le ou les souffleurs aux buses.
- Fermez l'éventuelle buse sans souffleur.
- Branchez l'électricité et allumez le souffleur.
- Patientez 4-5 minutes que le château soit bien gonflé.



2. En cas de pluie ou grand vent

- Dégonflez immédiatement le château.
- Ouvrez les ouvertures à tirette.
- Ramenez l'avant du château vers le moteur pour protéger le moteur et le château de la pluie.

3. Rangement

- Nettoyez l'intérieur et extérieur du château.
- Dégonflez le château.
- Libérez les buses.
- Ouvrez les tirettes latérales.
- Laissez le se dégonfler 10-15 min si le temps le permet.
- Ramenez les éléments extérieurs au carré dans le carré.
- Pliez une latérale vers le centre comme la photo annexe.
- Pliez la deuxième latérale côté vers le centre.
- Ramenez encore une fois une des latérales sur l'autre tout en veillant à extraire l'air.
- Roulez le château de l'entrée vers l'arrière pour permettre que l'air soit extrait via les buses. Roulez à deux et une troisième personne peut devancer le roulage pour extraire l'air. Si le roulage ne réussit pas du premier coup, veuillez le dérouler et le rerouler. Il y aura moins d'air à chaque roulage.
- Préparez les sangles en bout de roulage.
- Sanglez le paquet.
- Ranger le paquet dans le sac en le refermant sur le haut avec les sangles.

A défaut d'un roulage correct au retour, vous devrez le rouler avec nous ou un forfait de 20 euros pour le roulage vous sera exigé.

Question technique : 0475 / 35 10 95



ECLATEZ-VOUS AVEC EASYJUMP!
Superbes châteaux gonflables avec
toboggan et parcours d'obstacles.
BATMAN - HELLO KITTY - USA - CIRCO

Livraison possible



EasyJump

Châteaux gonflables
0477 / 629.728
www.easyjump.be
info@easyjump.be



Conditions de locations

Easyjump ne peut être tenu pour responsable des accidents dont la cause volontaire ou fortuite n'incombe ni aux membres de son personnel ni à son matériel.

Les châteaux sont à utiliser en « bon père de famille ».

A savoir :

- prévoir une personne désignée pour la surveillance des enfants.
- limiter l'accès au château à un nombre raisonnable d'enfants. (pas d'adultes!)
- interdire toute consommation de boissons, nourriture, cigarette, chewing-gum ou autres dans le château.
- interdire l'accès au château avec chaussures, lunettes, grimaces et objets coupants (clés, couteaux, bics...).
- interdire aux enfants de grimper sur les parois des châteaux.
- ne jamais gonfler ou dégonfler le château si des enfants y sont à l'intérieur.
- sans surveillance directe, le château doit être dégonflé.
- en cas de pluie, dégonfler et replier le château sur le moteur, débrancher la prise électrique.
- en cas de vent trop fort, merci de veiller à dégonfler le château et ramener l'avant du château sur le souffleur.
- le château doit toujours être gonflé sur sa bâche de protection.

maintenir le château dans le même état de propreté qu'à la livraison.

La personne ayant commandé le château est tenue pour responsable de tout dégât occasionné à celui-ci, vol, perte durant la période de location et engendré par une mauvaise utilisation de celui-ci ou un défaut de prévoyance. Les frais de remplacement ou réparation seront à sa charge. Le loueur est institué gardien de la chose à partir du moment où il prend livraison du matériel. Il est responsable pour tous dégâts ou perte de matériel et ce jusqu'à la restitution du matériel. Le client reconnaît avoir reçu le matériel loué en parfait état de marche, muni de tous ses accessoires s'il échet. Il s'engage à le restituer avec ses accessoires dans l'état où il en a pris livraison. Tout défaut au matériel devra être signalé dans la première heure suivant la livraison ou l'enlèvement du matériel. Le client est libre de souscrire une assurance couvrant les dégâts, dommages, vol dont il serait tenu pour responsable.